



FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLAIRVUE

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	CLAIRVUE
NO DE PRODUIT :	037
UTILISATION	Lave pare brise
DISTRIBUTEUR	Autosmart International Ltd Lynn Lane, Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH England www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00) info@autosmartinternational.com
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs) Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CLASSIFICATION T;R39/23/24/25. Xn;R20/21/22. R10.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
DIÉTHANOLAMINE	203-868-0	111-42-2	< 1%	Xn;R22,R48/22 Xi;R38,R41
ETHYLÈNE-GLYCOL	203-473-3	107-21-1	10-30%	Xn;R22
MÉTHANOL	200-659-6	67-56-1	10-30%	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Consulter immédiatement un médecin ! NE PAS FAIRE VOMIR ! Faire rapidement boire beaucoup d'eau à la victime pour diluer le produit chimique ingéré.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Dioxyde de carbone (CO₂). Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

CLAIRVUE**PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

RISQUES PARTICULIERS

Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Les récipients avec la matière déversée doivent être correctement étiquetés selon leur contenu et avec les symboles de danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Assurer une ventilation adéquate.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	NORME	LT - ppm	LT - mg/m ³	ST - ppm	ST - mg/m ³
DIÉTHANOLAMINE	VLEP	3 ppm(D)	15 mg/m ³ (D)		
ETHYLÈNE-GLYCOL	VLEP			50 ppm(D)	125 mg/m ³ (D)
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm(D)	260 mg/m ³ (D)	1000 ppm(D)	1300 mg/m ³ (D)

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**MESURES D'INGÉNIEURIE**

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Porter des gants de protection en : Polychlorure de vinylidène/polyéthylène (PVD/PE). Butylecaoutchouc. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

CLAIRVUE**MESURES D'HYGIÈNE**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Bleu		
ODEUR	Solvant.		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
POINT DE FUSION (°C)	- 20	DENSITÉ RELATIVE	ca 1.000 20 °c
TAUX D'ÉVAPORATION	< 1 BuAc=1	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	10
POINT D'ÉCLAIR (°C)	42 CF (Creuset fermé).		

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes. Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Cette matière est toxique.

INHALATION

Nocif par inhalation. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

INGESTION

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer l'inconscience, la cécité et possiblement la mort. Peut entraîner des nausées, des maux de tête, du vertige et de l'enivrement.

CONTACT AVEC LA PEAU

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut être absorbé par la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Peut causer une irritation grave des yeux.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérigènes démontrées. CIRC Ne pas listé.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Absorption par la peau. Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

ORGANES CIBLES

Sang. Système nerveux central. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Reins. Foie. Appareil respiratoire, poumons.

SYMPTÔMES

Irritation des yeux et des muqueuses. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissements, désorientation, vertiges. Perturbations visuelles, y compris vue floue.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Aucune donnée n'a été trouvée concernant les effets possibles sur l'environnement.

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLAIRVUE**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	ALCOHOLS, FLAMMABLE, TOXIC, N.O.S. (METHANOL)		
NO. UN ROUTE	1986	N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	36	NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3 & 6.1
CODE HAZCHEM	3W	NO CEFIC TEC(R)	30GFT1-III
NO. CLASSE RID	3	GROUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	1986	CLASSE IMDG	3
NO. DE PAGE IMDG	94 (vol 2)	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-E, S-D	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1986	CLASSE AIR	3
CLASSE AIR SUB	6.1	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**ÉTIQUETAGE**

Toxique

CONTIENT

MÉTHANOL

PHRASES DE RISQUE

R10	Inflammable.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

CONSEILS DE PRUDENCE

S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S27	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
S38	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45	En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

16 AUTRES INFORMATIONS**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

DATE DE RÉVISION 30/08/2007

CLAIRVUE

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1
GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R38	Irritant pour la peau.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R48/22	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.